

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 janvier 2025**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024
DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 janvier 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 janvier 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Robert SIEGEL à Mme Véronique NEIL, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Jean-Marc ISURE à Mme Florence QUINONERO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Marcel CHRISTOL à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

M. José MARTINEZ.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3367 en date du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement (EU) ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3539 en date du 17 juin 2024 approuvant le budget supplémentaire 2024 du budget annexe assainissement (EU) ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3675 en date du 16 décembre 2024 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement (EU) 2024 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe assainissement 2024,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits aux chapitres suivants à l'intérieur de la section d'exploitation :

Dépenses :

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles - Titres annulés sur exercices antérieurs » : Il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 673 d'un montant de 75.000 € pour assurer l'annulation des titres émis en 2021 et 2022 pour l'application de pénalités sur le marché de la nouvelle STEU de Vendémian.

Recettes :

- Chapitre 77 « produits exceptionnels – débits et pénalités perçus » : Il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 7711 d'un montant de 75.000 € pour assurer l'émission d'un titre concernant l'application des pénalités sur le marché de la construction de la nouvelle STEU de Vendémian, en application du jugement rendu par le tribunal administratif de Montpellier le 05 décembre 2024.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°2 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section d'exploitation de + 75.000 € en recettes et en dépenses.

Transmission au Représentant de l'État N° 3714

Publication le 28/01/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 28/01/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250127-20231A-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

RAPPORT		COMPÉTENCE	
Rapporteur :			
BUDGET ANNEXE EAU 2024			
DECISION MODIFICATIVE N°2			
Désignation	Dépenses	Recettes	
SECTION D'EXPLOITATION			
67 – 673 « Charges exceptionnelles – Titres annulés sur exercices antérieurs »	+ 75.000,00 €		
77 - 7711 « Produits exceptionnels – Débits pénalités perçus»		+ 75.000,00 €	
TOTAUX	75.000,00 €	75.000,00 €	